



2 arrêts de travail successifs

Par **cricri12**, le **11/10/2013** à **11:38**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement en arrêt de travail jusqu'à vendredi(dépression).rnJe dois aller voir un psychiatre lundi pour un nouvel arrêt, mais ce n'est pas le médecin traitant qui m'envoies, je pense que celui ci sera considéré comme un nouvel arrêt de travail. Pouvez vous me dire ce qu'il en est.rnPouvez vous me dire également comment se passe l'indemnisation de la sécurité sociale, quand après un arrêt maladie en ALD de 2ans 1/2, la sécurité sociale ayant mis fin aux indemnités journalières pour cette ald, on se retrouve à nouveau en arrêt de travail mais pas pour la même pathologie, dans mon cas cancer puis dépression.rnMerci

Par **moisse**, le **11/10/2013** à **12:07**

Bonjour,rnIl en est que ce n'est pas la voie régulière et que vous allez tout droit aux ennuis avec la CPAM.rnIl vaudrait mieux faire renouveler l'arrêt par le médecin et lui demander une lettre pour le psychiatre. Ceci afin de rester dans le champ du parcours coordonné.rnS'il s'agit d'une nouvelle affection, les compteurs sont remis à zéro pour ce qui est de la CPAM.rnIl n'en va pas forcément de même avec le complément employeur, qui est plafonné par période glissante.

Par **cricri12**, le **11/10/2013** à **12:49**

Je dois passer par le médecin traitant pour consulter un psychiatre ?

Par **moisse**, le **11/10/2013** à **13:34**

Non pas forcément (encore que je croyais que oui) mais le renouvellement de l'arrêt par un autre médecin va poser problème.
Si vous aimez éviter les problèmes respectez le parcours coordonné.

Par **Lag0**, le **11/10/2013** à **15:56**

Bonjour,
La consultation d'un psychiatre peut se faire en direct uniquement pour les patients entre 16 et 25 ans. Après 25 ans, ce serait hors parcours coordonné.